

FICHE THÉMATIQUE NUMÉRIQUE

Rappel des défis pour la France

Le numérique pour tous, c'est le développement des infrastructures numériques et la transition numérique des entreprises et des services publics

Le numérique s'est largement développé à l'échelle mondiale ces dernières années et a provoqué des bouleversements dans nos sociétés. La transformation numérique des entreprises et de l'administration constitue désormais un préalable au développement économique.

Le numérique tient également une place centrale dans les sociétés depuis l'adoption massive des technologies numériques par la grande majorité de la population pour partager et traiter l'information. Pourtant, des disparités persistent dans l'accès au numérique et son utilisation.

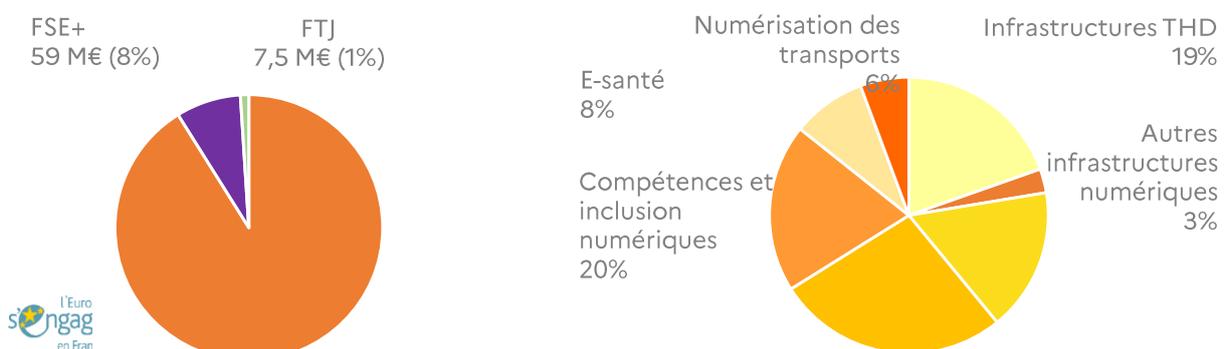
En 2020, la France se plaçait au **15ème rang des pays de l'Union** (indice relatif à l'économie et à la société numérique - DESI 2020) **en matière de numérisation de l'économie et des compétences numériques des habitants**, signe de faiblesses importantes en matière de numérique. Afin de permettre une transition numérique pour tous, il est essentiel de permettre à l'ensemble des foyers et entreprises d'accéder au très haut débit fixe, de développer les usages du numérique aussi bien pour la population que pour les entreprises, tout en veillant à l'inclusion numérique de tous les publics, de valoriser et sécuriser la donnée, enjeu économique et stratégique pour la France et l'Europe.

Cela passe par développement des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire français, mais également par la transition numérique des entreprises et des services publics.

Panorama physique et financier

- Plus de 750 millions d'euros de FEDER et de FTJ alloués au numérique
- Plus de 1,7 milliard d'euros investissements totaux sur cette thématique en intégrant les cofinancements

* En raison des choix portés sur les domaines d'intervention, les montants présentés dans cette fiche ne recouvrent pas tout ce qui pourraient être financé au titre des approches territoriales (OS5) ou encore le tourisme.



FEDER
685 M€ (91%)

Transition
numérique des services
publics
27%

Transition
numérique des
entreprises
17%

Principales orientations et spécificités régionales

Un focus sur la transition numérique des services publics et l'inclusion numérique et la finalisation du déploiement très haut débit dans certains territoires

La totalité des autorités de gestion prévoient des actions en faveur du numérique. Ces interventions sont principalement soutenues au titre du FEDER via l'Objectif Stratégique 1 (OS 1), mais également au titre du Fonds pour une Transition Juste (FTJ). Plusieurs autorités de gestion ont également pu mobiliser des actions relatives au numérique dans l'Objectif Stratégique 5 (OS 5) au titre du développement urbain et non urbain.

Parmi les autorités de gestion ayant alloué le plus de fonds vers le numérique, un programme se démarque : celui de la Région Bretagne. En effet, la Bretagne alloue 92 millions d'euros, soit **près de 29% de son enveloppe globale** au développement d'infrastructures numériques dans la région (THD, data center, etc). La Région Île-de-France alloue également une part importante de son enveloppe globale au numérique : **près de 16% de son enveloppe totale** dédiée au développement d'infrastructures et services numériques (tiers-lieux, fablabs, etc...) et au soutien plus large à la transformation numérique.

On note toutefois que les enveloppes spécifiquement allouées au développement du numérique ont baissé de plus de 25% par rapport à 2014-2020. La période précédente était en effet concentrée sur la réalisation des objectifs du Plan France Très Haut Débit, tandis que la période actuelle se destine plus à soutenir le développement des usages.

Transition numérique des services publics et inclusion numérique

L'ensemble des autorités de gestion prévoit des actions visant à la transition numérique des services publics, pour un montant total alloué de près de **363 millions d'euros de FEDER**. Dans cette optique, plusieurs autorités de gestion soutiennent le concept de « smart territoires » visant à simplifier la vie des habitants dans lequel le numérique a une place centrale et touche l'ensemble des domaines (administration, santé, mobilité, etc.).

L'ensemble des autorités de gestion prévoient de soutenir **le développement du numérique dans les administrations** (à hauteur de 211 millions d'euros de FEDER au total). Les autorités de gestion soutiennent le développement de **l'e-administration** via les services et équipements numériques, pour soutenir la tendance plus large à la **dématérialisation des services**. Cela passe notamment par le développement de certaines pratiques numériques : télétravail, adaptation du système d'information de

pilotage et de gestion de l'administration, amélioration de l'interopérabilité des services, etc.

Les démarches et projets valorisant les données sont également soutenus dans les programmes, l'objectif étant d'améliorer la production, l'acquisition, le stockage, le partage et le traitement de la donnée. Derrière ces projets innovants pour la donnée, la Région Bretagne entend par exemple développer un réel « service public de la donnée ». La valorisation des données locales pourrait permettre la création et le développement de nouveaux services (outils d'intelligence artificielle, plateformes et réservoirs de données, approches « big-data », etc.), mais plus largement le développement de l'offre territoriale de services numériques d'intérêt public.

Face à l'enjeu croissant de la protection des données, les démarches en matière de **cybersécurité** font l'objet d'une attention particulière dans plusieurs programmes. C'est par exemple le cas de la Corse qui prévoit la création du « Cyber Campus », entité en charge de la coordination de la lutte contre les attaques cyber.

Face à des disparités persistantes en matière de compétences numériques, 12 autorités de gestion prévoient des actions visant à **renforcer les compétences numériques** et plus largement l'inclusion numérique (89 millions d'euros de FEDER et 59 millions d'euros de FSE+). Ces autorités de gestion prévoient des actions visant à **lutter contre l'illectronisme** via la sensibilisation, l'accompagnement et la formation de la population aux (bons) usages numériques. Les Régions Bretagne et Ile de France prévoient par exemple le développement de pratiques numériques et de l'innovation pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement. Plus largement, l'objectif est **d'accompagner à la montée en compétence numérique de tous**.

L'enjeu de la santé a pris de l'importance dans la programmation 2021-2027. Dans le cadre du soutien au numérique, plusieurs autorités de gestion prévoient d'allouer des crédits FEDER à la **numérisation pour la santé et le secteur sanitaire et social** (64 millions d'euros de FEDER répartis en 12 programmes¹). Les autorités de gestion prévoient de développer les soins en ligne via la téléconsultation et la télémédecine. Au regard des évolutions numériques récentes, plusieurs autorités de gestion prévoient également la mise à niveau des équipements numériques des établissements de santé et médico-sociaux, et plus largement le soutien aux projets numériques de santé.

Transition numérique des entreprises

La transition numérique des entreprises représente **près de 126 millions d'euros de FEDER et de FTJ² répartis en 16 programmes** (dont 93 millions d'euros exclusivement à destination des PME). Les actions envisagées par les autorités de gestion portent sur la numérisation des entreprises via la promotion des technologies numériques en favorisant l'accès aux technologies clés comme l'intelligence artificielle (IA), le calcul haute performance, la cybersécurité, etc.

Pour soutenir la transformation numérique, les autorités de gestion prévoient des actions visant la **valorisation des formations et des métiers du numérique** ainsi que le

¹ La numérisation du secteur de la santé est soutenue dans le cadre de l'OS 1, mais également dans une moindre mesure dans l'OS 4.

² Les actions soutenues au titre du FTJ portant sur le numérique relèvent exclusivement du soutien à la transition numérique des entreprises.

développement des compétences numériques dans les entreprises. Le développement des compétences en interne est un prérequis pour pouvoir exploiter pleinement les technologies et outils numériques à disposition des entreprises. De plus, plusieurs régions prévoient également des actions visant à l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique, notamment à travers la mise en place de plateforme de partage autour de la transformation numérique (ex : Martinique), ou encore la mise en place de guichets régionaux visant l'orientation et l'accompagnement des entreprises (ex : Île-de-France).

Infrastructures numériques

Le développement d'infrastructures numériques est soutenu par dix autorités de gestion pour **près de 171 millions euros de FEDER.**

Le soutien aux infrastructures numériques vise tout d'abord **la finalisation du déploiement du très haut débit (THD)** pour les foyers, les bâtiments collectifs et les entreprises (147 millions d'euros de FEDER)³. En effet, des investissements importants avaient été réalisés lors de la précédente programmation (2014-2020) afin de développer le THD sur le territoire français. Afin de poursuivre le déploiement du THD et sa finalisation⁴, plusieurs autorités de gestion ciblent spécifiquement les zones non couvertes.

Mais le soutien aux infrastructures numériques ne se limite pas au déploiement du THD et s'oriente désormais vers le **développement d'autres infrastructures numériques** : datacenters, tiers lieux numériques, espaces de co-working, Fablabs, infrastructures numériques interconnectées, infrastructures centrées sur la donnée, maisons du numérique, etc.

A noter que le numérique touche également d'autres domaines (qui peuvent faire l'objet d'actions particulières dans d'autres OS, y compris dans le cadre de l'OS 4 au titre du FSE+) :

- **Mobilité et transports (OS 2 et 3)** : développement de dispositifs de billettique et le développement et l'amélioration de l'interopérabilité des services ;
- **Education, formation, apprentissage, orientation et emploi (OS 4)** : création d'outils, nouveaux plateaux techniques et équipements (dont numériques), développement du wifi dans les établissements scolaires et centres de formation et développement d'outils numériques dans les modules de formation ;
- **Valorisation du patrimoine culturel et touristique** : développement d'outils et de services numériques (e-tourisme, outils digitaux, etc.).

FOCUS sur quelques mesures innovantes :

- Région Normandie → Centre régional de la donnée pour le déploiement de services mutualisés et sécurisés.
- Région Nouvelle-Aquitaine → Chèques transformation numérique à destination des entreprises pour le développement et l'intégration d'outils numériques dans leur activité.



³ Huit programmes intègrent des mesures visant le déploiement/la finalisation du THD : Nouvelle-Aquitaine, Martinique, Centre-Val de Loire, Guyane, Guadeloupe, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Mayotte.

⁴ Les avancées du déploiement du THD varient en fonction des territoires.

Bénéficiaires finaux

Collectivités, leurs groupements et leurs opérateurs, administrations publiques, établissements publics dont établissements scolaires et de formation, établissements médico-sociaux et de santé, établissements d'enseignement supérieur, associations, fondations, organismes de recherche, sociétés publiques locales dédiées au Très Haut débit, Autorités Organisatrices de Transport et leurs exploitants, bailleurs sociaux, acteurs du tourisme, professionnels de santé, population, chambres consulaires, groupements d'intérêt public, pôles de compétitivité, pôles d'innovation, clusters, entreprises.



Objectifs visés

Des objectifs ont été fixés par les autorités de gestion à l'horizon 2029 en matière de numérique, au titre du FEDER et du FTJ :

- Près de 800 000 logements et entreprises supplémentaires accédant au Très Haut Débit
- Près de 650 institutions publiques bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques⁵
- Près de 13 millions d'utilisateurs annuels de nouveaux services, produits et procédés numériques publics⁶

⁵ 18 programmes concernés

⁶ 18 programmes concernés

Éléments clés de mise en œuvre

Des actions visant le numérique territorialisées, en particulier pour le déploiement du THD



Subvention et instruments financiers

Le recours à la **subvention** a été privilégié par les autorités de gestion. En effet, de par la nature des projets, le modèle économique n'est pas rentable puisqu'il n'y a pas de retour financier sur investissement des projets financés portant en grande majorité sur les services publics. La mobilisation des instruments financiers n'est donc pas adaptée, d'autant plus que des dispositifs existent déjà à l'échelle nationale pour le soutien à la digitalisation des PME/TPE (la garantie de prêt France Num pilotée par Bpifrance par exemple).

Toutefois, certaines autorités de gestion prévoient la mobilisation d'instruments financiers pour mettre en œuvre les actions et projets portant sur le numérique. Ces instruments financiers représentent près de **6,5 millions d'euros répartis en trois programmes** (Grand Est, Martinique et Corse) et sont de différentes natures : **fonds propres ou quasi-fonds propres, prêts et/ ou garanties**. La Région Grand Est prévoit par exemple de mobiliser des fonds propres ou quasi-fonds propres pour soutenir les entreprises intégrant dans leur plan de développement une dimension numérique d'importance, quand la Martinique prévoit de développer des prêts à destination des TPE et PME.

Spécificité : *La Guadeloupe compte s'appuyer sur le dispositif des chèques TIC (cofinancé par le FEDER), le but étant de développer la compétitivité numérique des TPE et PME guadeloupéennes de moins d'un an dans la transition numérique et digitale.*



Approches territoriales et ciblage territoriaux

Une partie des financements dédiés au développement du numérique sera mise en œuvre via des approches territoriales intégrées, représentant **près de 139 millions d'euros** (OS 5 compris). Parmi les programmes soutenant le développement du numérique, quatre autorités de gestion prévoient de passer par les **Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)** pour la mise en œuvre de cette thématique (OS 1.2). En effet, à travers les ITI, ces dernières ciblent les villes, agglomérations et banlieues ; plus largement les **zones urbaines** pour des projets visant le développement d'infrastructures, d'équipements et de services numériques et plus large la transformation numérique (des PME et des services publics). Au-delà des ITI, d'autres types de territoire sont également ciblés (en particulier au titre de l'OS 5). Pour le déploiement du Très Haut Débit, certaines régions ont ciblé des territoires spécifiques, en particulier **les moins bien desservis**. La Région du Centre-Val de Loire soutient par exemple le déploiement du très haut débit à l'abonné dans les zones rurales.

A noter que les 8 millions d'euros de FTJ alloués à cette thématique seront également mis en œuvre sur des territoires plus ou moins délimités et porteront **exclusivement sur la transition numérique des entreprises dans les territoires concernés**.



Articulation avec les autres sources de financement européen

Au-delà des 660 millions d'euros de fonds FEDER et de FTJ dédiés au numérique, des lignes de partage existent avec le FSE+. En effet, les actions visant au développement des compétences numériques qualifiées notamment grâce à la formation peuvent être soutenues au titre du FSE+.

Des articulations avec des dispositifs nationaux en matière de numérique sont également possibles. Pour le déploiement du très haut débit par exemple, le Plan France très haut débit a pour objectif la couverture totale du territoire en très haut débit. Les autorités de gestion pourraient s'appuyer sur ce plan pour finaliser le déploiement du THD sur leur territoire (en particulier pour les zones reculées).

Les programmes européens nationaux et régionaux mettent en œuvre leurs interventions en cohérence avec les feuilles de route nationales, et plus spécifiquement avec la Stratégie nationale « pour un numérique inclusif ». Les actions soutenues intègrent de manière cohérente les stratégies régionales (SRADDET, S3, etc.) et projets numériques régionaux.

Certaines autorités de gestion prévoient l'articulation des actions de leur programme avec le **Programme Digital Europe (DIH)**. Axé sur l'apport des technologies numériques aux entreprises, aux citoyens et aux administrations publiques, ce programme de financement européen peut également intervenir en complémentarité des fonds FEDER et FTJ sur les actions visant à développer le numérique dans les territoires.

Exemple : *le programme Centre-Val de Loire prévoit l'intervention du FEDER en complémentarité avec des financements Digital Europe pour soutenir le fonctionnement et les activités du E-DIH régional du projet « Loire Valley Data Hub for well-being and sustainability »*

Ces actions entrent également en complémentarité avec les actions des programmes INTERREG, visant à renforcer la coopération transfrontalière en matière de numérique. Des projets de coopération dans le domaine du numérique peuvent également émerger avec des régions européennes (cf. projets CTE). La Région Grand Est prévoit par exemple des articulations avec le Big Data transfrontalier visant à renforcer la connaissance des données transfrontalières. Certains programmes prévoient également l'articulation de leurs actions avec la Stratégie de l'UE pour la Région Alpine (SUERA), pour une société plus connectée.